

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

PRÉSENTS : M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M SEON Eric, M. TOINON Daniel, M. BOUQUET Jean-Pierre, M. SANDIER Bertrand, M. GARNIER Philippe, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme VERNE Georgette, Mme PELLETIER Catherine.

EXCUSÉ : M. BLANCHON Pierre-François.

SECRETARE : M. CROZIER Bernard.

1. DELIBERATIONS

1.1 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire rappelle la prestation de mise à disposition de deux agents d'entretien par le Groupement d'Employeurs du Lyonnais et du Forez (GELF) par convention en date du 30 novembre 2018. Ces conventions prennent fin le 31 décembre prochain.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la rémunération brute horaire de Mme Mireille THIVILLIER, salariée du GELF mise à disposition sur notre commune, a augmentée au 1^{er} février 2019 en raison de son ancienneté. Il précise que son salaire horaire brut doit passer à 10.82€/h (10.64€/ h actuellement) soit un coût pour notre commune de 18.29€/h (10.82€*1.69).

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la modification de cette convention.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à la modification de ladite convention,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes.

Cette délibération est adoptée par le vote, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

1.2 CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE RELATIF A L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIERE DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Maringes n'a pas reconduit en 2017 et 2018 la convention de mission d'assistance voirie du Conseil Départemental de la Loire.

Etant donné les travaux de voirie prévus en 2019 et 2020, il propose de signer de nouveau une convention avec le Conseil Départemental et précise les tarifs de cette prestation soit 1 €/habitant/an suivant la population DGF 2018.

Une convention approuvée par la Commission permanente du Conseil Départemental détermine les engagements réciproques et précise la participation annuelle de la commune et les modalités de règlement. Une annexe précise le contenu détaillé de l'assistance technique pour les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les prestations d'appui à la maîtrise d'œuvre.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'assistance technique pour les communes rurales en matière de voirie année 2019-2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

DECIDE que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Cette délibération est adoptée par le vote, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire présente le budget finalisé de la réhabilitation de la mairie avec l'ensemble des paiements de la mission de maîtrise d'œuvre et du marché de travaux.

Il présente également l'ensemble des emprunts en cours sur le budget général et sur le budget annexe assainissement. Il rappelle que la compétence assainissement devrait être transférée à la communauté de communes au 01/01/2020.

Monsieur le Maire propose de ne pas trop engager d'investissement sur 2019 en vue du renouvellement du Conseil Municipal en 2020. Il propose de faire réaliser des études notamment pour la traversée du village et la maison Forestier.

3. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES DELEGATIONS EXTERNES

Bâtiment :

Plusieurs devis validés en commissions.

Mobilier Mairie : La commission a décidé de retenir le devis de l'entreprise Clapeyron pour des tablettes mélaminé chêne avec chant plaqué posées sur l'escalier d'un montant de 376.76 € HT.

Elle retient également les devis de l'entreprise Clapeyron pour l'ameublement des coins évier l'étage et pour la salle Basse pour un montant de 1578.42 € HT ainsi que pour la modification et l'installation d'une serrure pour la boîte à clefs d'un montant de 173.40 € HT.

Enduit mur coté Lornage : La commission a décidé de retenir l'entreprise de maçonnerie Chalandon dont le devis est de 1317.90 € HT.

Sécurité :

DICE : Défense Intérieure contre l'incendie. Les élus de la commission sécurité sont chargés de répertorier tous les points d'eau et les points sensibles.

Sécurité Ecole : une chainette a été installée à la demande des agents de surveillance de la cantine afin de faire traverser les enfants de l'école à la salle des fêtes.

Les passages cloutés seront refaits prochainement.

Surveillance des installations récréatives et sportives : L'entreprise Soleus a été sollicitée pour tester la sécurité sur l'ensemble de nos installations (Jardin public et stade). Elle devrait intervenir prochainement.

Culture / évènement :

Samedi 16 mars : printemps des poètes à la salle des fêtes.

Cyclo des Monts organisé par les Monts du Lyonnais le 15 et 16 juin. La commune recherche des signaleurs pour le 16 juin. Cette manifestation s'adresse à tous les enfants du territoire de la classe de CE2 à la classe de 6^{ème}. A titre indicatif, le tarif à la journée sera de 16 € comprenant t-shirt, médaille, diplôme, encadrement, goûter et repas.

Les organisateurs de cette manifestation feront le tour des écoles pour leur présenter cette manifestation.
Samedi 23 mars : Nettoyage de Printemps. 2 poneys seront là pour accompagner les enfants et porter les sacs.

Bibliothèque :

La bibliothèque devrait bientôt faire partie du réseau des bibliothèques des Monts du Lyonnais. Notre bibliothèque devra pour cela être informatisée avec un logiciel permettant la mise en commun des livres ce qui permettra un échange sur plus de 120 000 titres. Les usagers pourront ainsi commander des livres sur internet. Une navette entre Saint Symphorien sur Coise et Maringes effectuera la liaison entre les bibliothèques tous les 15 jours. Chaque village est libre de faire payer ou non une carte d'abonnement.

Restitution de la consultation/ projets :

Monsieur le Maire propose de créer une nouvelle commission « Projets ». Celle-ci sera temporaire et sera chargée de prendre en compte les retours de la consultation du 14 février. Suivant les projets sollicités, les élus animeront les réunions d'échanges avec les maringeons qui se sont portés volontaires. Feront partis de cette commission : François Dumont, Alain Toinon, Blandine Thevenon-Nicoli, Bernard Crozier, Philippe Garnier, Jean-Pierre Bouquet, Nicole Chalandon et Daniel Toinon.

4. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Secrétariat mairie :

Renouvellement antivirus : Sérénité classique pack un poste pour 3 ans pour un montant de 96 €HT soit 115.20 €TTC

5. QUESTIONS DIVERSES

Incivilité :

Le massif juxtaposant l'arrêt de bus est recouvert de crottes de chien. Il est demandé aux propriétaires de ramasser les déjections de leur chien ceci afin de respecter le travail de l'employé communal et le bien être des riverains.

Ecole :

Portes ouvertes le 05 avril de 16h30 à 18h30.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 04 avril 2019 à 20h30